

301 PRADO
Société civile immobilière au capital de 1.524,49 euros
siège social : Parc Marveyre – 6 allée du Château
13008 MARSEILLE
423 814 730 RCS MARSEILLE
(ci-après la « Société »)

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU**

Les soussignés

Société ALPHAMILY

représentée par Monsieur Philippe HALFON

propriétaire de 99 parts sociales, numérotées 1 à 49 et 51 à 100

Monsieur Philipe HALFON

propriétaire d'1 part sociale, numérotée 50

En leur qualité de seuls associés de la Société et détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société,

Conformément à l'article 13 des statuts qui prévoit que « *elles (Les décisions collectives) peuvent aussi résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.* »,

ont pris les décisions suivantes mises à l'ordre du jour :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

Les associés reconnaissant avoir eu communication, préalablement aux présentes, des documents nécessaires à leur prise de décisions,

PREMIERE DECISION

Les associés,

Décident de transférer le siège social de la Société afin de la domicilier au 431 rue Paradis 13008 Marseille, à compter du 1^{er} juillet 2026,

Décident de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 431 rue Paradis - 13008 MARSEILLE

(Le reste de l'article demeure inchangé.)

DEUXIEME DECISION

Les associés,

Décident de modifier la dénomination sociale de la Société, à compter du 1^{er} juillet 2026, afin de la dénommer « 299 PRADO »

Décident de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination de la Société est « 299 PRADO ».

(Le reste de l'article demeure inchangé.)

TROISIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte afin d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Le présent acte sous seings privés, constatant les décisions unanimes des associés sera retranscrit dans le registre des délibérations des associés.

Les associés conviennent que chacun d'eux pourra signer le présent acte par l'apposition d'une signature électronique sur la plateforme « DocuSign » et reconnaissent que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

Les associés conviennent expressément que le présent acte signé électroniquement constitue l'original du document, qu'il est établi et sera conservé dans les conditions de nature à en garantir l'intégrité et qu'il est parfaitement valable entre eux.

Les associés s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte ou de son contenu sur le fondement de sa signature par voie électronique.

Les associés

Monsieur Philippe HALFON

DocuSigned by:

25CBC794BC6B4EF...

**la société ALPHAMILY
représentée par M. Philippe HALFON**

DocuSigned by:

25CBC794BC6B4EF...